

AFFAIRE N° 18 - Marché de gré à gré à passer avec la S.E.C.E.F.O.M. pour fourniture de matériaux enrobés et de bitume.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec la SEORFOM pour la fourniture de matériaux enrobés et d'émission de bitume pendant les mois d'Avril à Août 1964 pour l'entretien des chemins.

Ce marché s'élève à 533.715. frs. La dépense est imputable sur les disponibilités de l'article 606. "

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

*Approuvé*  
*Monsieur le 14 décembre 1964*  
*P/le Préfet*  
*Le Secrétaire général*  
*Signé: J. Cluchard*